



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Programme d'émission de Titres
(Euro Medium Term Note Programme)
de 1.000.000.000 d'euros

Le présent supplément (*le Supplément*) complète, et doit être lu conjointement avec, le document d'information de base en date du 20 novembre 2019 (le *Document d'information*), préparé par le Département de Seine-et-Marne (le *Département de Seine-et-Marne*, le *Département* ou l'*Émetteur*) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 1.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le *Programme*). Les termes définis dans le Document d'information ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent supplément ne constitue pas un supplément au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (le "Règlement Prospectus"), dont les dispositions ne s'appliquent pas à l'Émetteur et n'a donc pas fait l'objet d'une approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent Supplément a été préparé afin de présenter la décision modificative n°2 relative au budget 2019 (adoptée le 15 novembre 2019), et le budget primitif pour l'exercice 2020 (adopté le 19 décembre 2019).

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais (i) au siège de l'Émetteur et dans les bureaux de tout Agent Payeur dont les coordonnées figurent à la fin du Document d'information, et (ii) sur le site Internet de l'Émetteur (www.seine-et-marne.fr).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Document d'information.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Document d'information, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Table des matières

I - La deuxième décision modificative pour 2019 (DM2 2019) adoptée le 15 novembre 2019 (cette partie s'insère à la fin du 3.5.6 page 88 du Document d'information)	3
1.1. Les recettes définitives de fonctionnement après DM2 2019 (en M€)	3
1.2. Les recettes définitives d'investissement (hors emprunts) après DM2 2019 (en M€)	4
1.3. Les dépenses réelles de fonctionnement après DM2 2019 (en M€)	4
1.3.1 En fonctionnement présentation par chapitre nature (en M€)	4
1.3.2 En fonctionnement présentation par mission et politique (en M€).....	4
1.4. Les dépenses réelles d'investissement après DM2 2019 (en M€)	5
1.4.1 En investissement présentation par chapitre nature (en M€)	5
1.4.2 En investissement présentation par mission et politique (en M€).....	6
1.5. La dette (en M€) après DM2 2019	7
1.5.1 Les charges financières (en M€)	7
1.5.2 Les mouvements de dette (en M€).....	7
1.6. Les équilibres financiers (en M€) après DM2 2019	8
II - Le budget primitif 2020 (BP 2020) adopté le 19 décembre 2019 (cette partie s'insère à la fin du 3.5.6 page 88 du Document d'information)	9
2.1. Le budget primitif 2020 (BP 2020)	9
2.2 Les recettes réelles de fonctionnement au BP 2020 (en M€)	12
2.3. Les recettes définitives d'investissement (hors emprunts) au BP 2020 (en M€)	18
2.4 Les dépenses réelles de fonctionnement au BP 2020 (en M€)	18
2.4.1 En fonctionnement présentation par chapitre nature (en M€)	18
2.4.2 En fonctionnement présentation par mission et politique (en M€).....	19
2.5. Les dépenses réelles d'investissement au BP 2020 (en M€)	19
2.5.1 En investissement présentation par chapitre nature (en M€)	19
2.5.2 En investissement présentation par mission et politique (en M€).....	20
2.6. La dette en millions d'Euros (M€) au BP 2020	20
2.6.1 Les charges financières (en M€)	20
2.6.2 Les mouvements de dette (en M€).....	21
2.7. Les équilibres financiers du budget 2020 (en M€)	22
III- Responsabilité du supplément au Document d'information	23

Les informations contenues dans le présent supplément annulent et remplacent, ou s'insèrent dans le Document d'information du Département de Seine-et-Marne du 20 novembre 2019.

I - La deuxième décision modificative pour 2019 (DM2 2019) adoptée le 15 novembre 2019 (cette partie s'insère à la fin du 3.5.6 page 88 du Document d'information)

La deuxième décision modificative (DM2) de l'exercice 2019 présent, en section de fonctionnement, une augmentation des dépenses de gestion (+ 5,8 M€) et une diminution des frais financiers (- 2 M€).

Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, majorées (+ 52,8 M€).

Les dépenses d'équipement diminuent de 7,7 M€ et les dépenses financières augmentant de + 10,2 M€.

Au total, les recettes de fonctionnement et d'investissement (hors emprunt) sont augmentées de 55,5 M€ et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de + 6,3 M€.

Dès lors, le recours à l'emprunt peut être réduit de 49,2 M€ et ramené de 86,6 M€ après DM1 à 37,4 M€ après DM2.

A l'issue de la DM2 pour 2019, le budget départemental s'élève à 1 550 M€ en dépenses et recettes réelles totales (sans les mouvements de dette neutre sur l'équilibre).

1.1. Les recettes définitives de fonctionnement après DM2 2019 (en M€)

		BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	Crédits inscrits 2019
Chapitres Budgétaires/comptes	Recettes réelles de fonctionnement	1 235,6	11,8	52,8	1 300,2
731	Impositions directes	562,0	7,7	-0,3	569,4
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties - contribution directe	347,2	3,1	-0,3	350,0
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	84,8	5,3	0,0	90,1
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	3,2	0,0	0,0	3,2
73121	Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	17,9	0,0	0,0	17,9
73123	Attribution de compensation de la CVAE	85,7	0,0	0,0	85,7
73124	Fonds solidarité région Ile de France	11,0	-0,6	0,0	10,4
73125	Frais taxe foncière propriété bâties	12,2	-0,1	0,0	12,1
73	Impôts et taxes - Fiscalité indirecte	461,1	4,2	39,7	504,9
7321	Taxe départementale de publicité foncière et et droit départemental d'enregistrement (DMTO)	220,0	0,0	30,0	250,0
7322	Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement	0,0	0,0	0,0	0,0
7323	Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (ENS)	0,0	0,0	0,0	0,0
7324	Taxe pour le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE)	0,0	0,0	0,0	0,0
73261	Fonds de péréquation des DMTO	9,0	4,2	0,0	13,2
73262	Fonds de solidarité en faveur des départements	0,0	0,0	1,4	1,4
7327	Taxe d'aménagement	14,0	0,0	2,0	16,0
7342	Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)	137,8	0,0	6,3	144,0
7351	Taxe sur l'électricité	14,0	0,0	0,0	14,0
7352	TICPE	63,1	0,0	0,0	63,1
7353	Redevance des mines	2,2	0,0	0,0	2,2
7362	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	1,0	0,0	0,0	1,0
74	Dotations, subventions et participations	192,5	-0,7	7,6	199,4
7411-74122-74123	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	89,7	-0,4	0,0	89,3
7461	Dotation générale de décentralisation (DGD)	4,1	0,0	0,0	4,1
74832-74833-74834-74835-74838-74888	Allocations compensatrices	23,1	-0,2	0,0	22,8
74832	dont dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	19,0	-0,1	0,0	18,9
74833-74834-74835-74838-74888	dont allocations compensatrices	4,0	-0,1	0,0	3,9
74783	Fonds de mobilisation départemental insertion (FMDI)	9,0	0,0	0,0	9,0
74712-74713-74718	Autres participations Etat	1,8	0,1	1,6	3,5
747811	Participation CNSA* (au titre de l'aide personnalisée à l'autonomie)	22,0	0,0	1,3	23,3
747812	Participation CNSA (au titre de la prestation de compensation du handicap)	10,4	0,0	1,6	11,9
747813	Participation CNSA au titre de la Maison Des Personnes Handicapés 77	0,0	0,0	0,0	0,0
7472-7474-7475-7476-74788-74881-74771-7478141- 7478142- 744	Autres participations (autres organismes publics et privés)	32,4	-0,1	3,1	35,4
013-015-016 (hors 747811)-017-70-75-76-77-78	Autres recettes (Produits du domaine, de services et de gestion courante, produits financiers, produits exceptionnels, reprises sur provisions...)	20,1	0,5	5,9	26,5

* : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

1.2. Les recettes définitives d'investissement (hors emprunts) après DM2 2019 (en M€)

		BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	Crédits inscrits 2019
Chapitres budgétaires /comptes	Recettes définitives d'investissement (hors emprunts)	35,7	22,0	2,7	60,4
10222	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	16,8	0,0	3,2	20,0
1332	Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)	6,9	0,0	0,0	6,9
1341	Dotations globales d'équipement (DGE)	2,5	-1,4	0,0	1,1
13 autres articles 20-204-21-23 45-solde 10-	Subventions et participations	9,0	0,4	-1,2	8,1
024	Autres recettes	0,3	23,0	0,7	23,9
27	Recettes financières	0,3	0,1	0,0	0,4

1.3. Les dépenses réelles de fonctionnement après DM2 2019 (en M€)

1.3.1 En fonctionnement présentation par chapitre nature (en M€)

		BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	Crédits inscrits 2019
Chapitres budgétaires /comptes	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	1090,2	11,6	6,5	1108,3
11	Charges à caractère général	90,3	1,3	-0,4	91,3
12	Charges de personnel et frais assimilés	231,7	-0,3	-2,5	228,9
14	Atténuations de produits	32,6	8,6	0,5	41,7
16	Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	69,2	0,0	0,0	69,2
17	Revenu de Solidarité Active (RSA)	183,0	0,2	5,3	188,6
22	Dépenses imprévues	0,5	0,0	0,0	0,5
65	Autres charges de gestion courante	482,4	0,5	2,9	485,8
65111	<i>Dont allocations à la famille et l'enfance</i>	1,7	0,0	-0,1	1,6
651121-6511211-6511212	<i>Dont prestation de compensation du handicap (PCH)</i>	31,2	0,0	2,9	34,1
651122	<i>Dont allocations compensatrices pour tierce personne (ACTP)</i>	6,6	0,0	0,0	6,6
6524	<i>Dont frais hébergements</i>	241,8	0,0	2,4	244,1
65511-65512	<i>Dont dotation de fonctionnement collèges</i>	19,0	0,0	-0,1	18,9
6553	<i>Dont Service d'incendie et de secours (SDIS)</i>	107,2	0,0	0,0	107,2
67	Charges exceptionnelles	0,3	0,1	0,3	0,8
68	Dotations aux provisions	0,2	1,1	0,4	1,6

1.3.2 En fonctionnement présentation par mission et politique (en M€)

Outre la présentation réglementaire par chapitre "nature", le Département de Seine-et-Marne s'est doté d'un découpage de gestion (missions, politiques) lui permettant de réaliser des analyses et des suivis de gestion plus fins, en lien avec la démarche de performance qui a été mise en place depuis 2010. Cette démarche qui vise à améliorer la lisibilité de l'action départementale, contribue également à mieux articuler la présentation du budget avec les orientations de politiques publiques et les objectifs que se fixe l'Exécutif départemental.

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	Crédits inscrits 2019
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	1090,2	11,6	6,5	1108,3
Développement territorial	6,0	0,0	0,3	6,3
Protection de l'environnement	2,4	0,0	0,0	2,3
Routes départementales	10,5	0,0	0,0	10,5
Sécurité	107,5	0,0	0,0	107,5
Transports	52,4	0,1	-0,5	52,0
1- Mission aménagement et développement du territoire	178,8	0,0	-0,2	178,6
Culture et patrimoine	7,0	0,1	0,0	7,0
Education et formation	37,0	0,5	0,0	37,5
Jeunesse, sport et loisirs	4,3	0,1	0,0	4,3
2- Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	48,2	0,7	0,0	48,9
Enfance et famille	177,1	0,3	-0,7	176,7
Habitat	4,9	0,1	-0,7	4,3
Insertion	185,0	0,8	5,6	191,4
Personnes âgées	93,1	0,6	-0,7	93,1
Personnes handicapées	151,3	0,0	2,9	154,2
Santé publique	0,1	0,0	0,0	0,1
3- Mission solidarité	611,7	1,7	6,4	619,8
Conduite des politiques départementales	1,5	0,0	0,0	1,5
Direction de l'action départementale (hors frais financiers et revers. DMTO)	1,9	2,2	0,3	4,3
Moyens généraux	17,6	0,6	0,2	18,4
Ressources humaines	200,2	-0,1	-0,2	200,0
4- Mission fonctionnelle (hors dépenses financières)	221,3	2,7	0,3	224,2
TOTAL des 4 missions	1059,9	5,1	6,5	1071,5
Contribution au Fonds de péréquation des DMTO	12,1	5,4	0,0	17,5
Reversement sur Fonds de péréquation CVAE	0,3	0,0	0,1	0,4
Contribution au Fonds de solidarité des DMTO	17,9	-4,3	0,0	13,6
Reversement au Fonds de soutien interdépartemental (FSID)	0,0	5,3	0,0	5,3

1.4. Les dépenses réelles d'investissement après DM2 2019 (en M€)

1.4.1 En investissement présentation par chapitre nature (en M€)

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	Crédits inscrits 2019
Chapitres budgétaires/comptes				
Dépenses d'équipement (hors emprunt- hors déficit d'investissement)	210,8	19,2	-7,5	222,6
018 Revenu de solidarité active	0,2	0,0	0,0	0,2
020 Dépenses imprévues	0,0	0,0	13,1	13,1
10 Dotations	0,0	13,1	-13,1	0,0
13 Subventions d'investissement	0,0	0,0	0,2	0,2
204 Subventions d'équipement versées	52,8	-3,5	-0,9	48,4
20 Immobilisations incorporelles	14,5	-0,1	-1,0	13,4
21 Immobilisations corporelles	23,8	-1,1	-7,3	15,4
23 Travaux en cours	119,4	7,3	1,6	128,3
26-27 Participations et Autres immobilisations financières	0,0	3,3	0,0	3,3
45 Travaux d'aménagement	0,3	0,0	0,0	0,3

1.4.2 En investissement présentation par mission et politique (en M€)

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	Crédits inscrits 2019
Dépenses d'équipements par politique (hors emprunt)	210,9	19,2	-7,5	222,6
Développement territorial	29,0	2,1	0,8	31,8
Protection de l'environnement	9,7	-2,2	-0,5	7,0
Routes départementales	53,3	-0,1	1,5	54,7
Sécurité	4,6	0,7	0,0	5,3
Transports	13,2	-1,9	-3,5	7,8
1- Mission aménagement et développement du territoire	109,7	-1,4	-1,7	106,6
Culture et patrimoine	1,8	0,4	0,5	2,7
Education et formation	73,3	9,3	-0,2	82,4
Jeunesse, sport et loisirs	0,4	0,1	0,2	0,8
2- Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	75,5	9,8	0,5	85,9
Habitat	0,3	0,0	0,0	0,3
Personnes âgées	2,7	0,3	-0,7	2,4
Personnes handicapées	0,9	-0,4	0,0	0,6
Santé publique	0,6	-0,1	-0,3	0,2
3- Mission solidarité	4,6	-0,1	-1,0	3,5
Conduite des politiques départementales	0,4	0,0	0,0	0,4
Direction de l'action départementale	0,0	13,1	0,0	13,1
Moyens généraux	20,6	-2,3	-5,3	13,0
Ressources humaines	0,1	0,0	0,0	0,1
4- Mission fonctionnelle (hors dépenses financières)	21,1	10,9	-5,4	26,6

1.5. La dette (en M€) après DM2 2019

1.5.1 Les charges financières (en M€)

En dépenses (exprimés en M€)					
		BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	Crédits inscrits 2019
Chapitres budgétaires/comptes					
66	Charges financières	17,0	0,0	-2,0	15,0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15,9	0,0	-1,8	14,1
66112	Intérêts Rattachement Intérêts courus non échus (ICNE)	0,1	0,0	-0,1	0,0
6615	Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	0,0	0,0	0,0	0,0
6618	Intérêts des autres dettes	0,0	0,0	0,0	0,0
6688	Autres charges financières	1,0	0,0	0,0	1,0

1.5.2 Les mouvements de dette (en M€)

En recettes (exprimés en M€)					
		BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	Crédits inscrits 2019
Chapitres budgétaires/comptes					
16	Dettes départementales	467,4	-30,8	-48,3	388,3
16311	Emprunts obligataires	50,0	0,0	-21,5	28,5
1641	Emprunts en euros	67,4	-30,8	-26,8	9,8
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	0,0	0,0	0,0	0,0
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	250,0	0,0	0,0	250,0
166	Refinancement de dette	100,0	0,0	0,0	100,0
16878	Dettes envers d'autres organismes et particuliers	0,0	0,0	0,0	0,0

En dépenses (exprimés en M€)					
		BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	Crédits inscrits 2019
Chapitres budgétaires/comptes					
16	Dettes départementales	420,6	0,0	10,2	430,8
163	Emprunts obligataires	10,0	0,0	0,0	10,0
1641	Emprunts en euros	47,1	0,0	10,2	57,3
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	13,5	0,0	0,0	13,5
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	250,0	0,0	0,0	250,0
166	Refinancement de dette	100,0	0,0	0,0	100,0
	Sous total dette départementale	420,6	0,0	10,2	430,8
16874	Dettes envers les communes et structures intercommunales	0,0	0,0	0,0	0,0
16875	Dettes envers les autres groupements de collectivités	0,0	0,0	0,0	0,0
16876	Dettes envers d'autres établissements publics locaux	0,0	0,0	0,0	0,0
	Sous total subventions en annuités	0,0	0,0	0,0	0,0
10	103 Préfinancement du FCTVA	0,0	0,0	0,0	0,0

1.6. Les équilibres financiers (en M€) après DM2 2019

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	Crédits inscrits 2019
Recettes réelles de gestion	1 232,4	11,5	49,8	1 293,7
Dépenses réelles de gestion	1 059,4	3,9	5,7	1 069,1
Résultat courant	173,0	7,5	44,0	224,6
Produits financiers	0,3	- 0,1	0,1	0,3
Charges financières	17,0	-	2,0	15,0
Résultat financier	- 16,7	- 0,1	2,0	- 14,8
Produits exceptionnels	2,9	0,4	2,9	6,2
Charges exceptionnelles	0,3	0,1	0,3	0,8
Résultat exceptionnel	2,6	0,3	2,5	5,4
Reprises sur provisions	-	-	0,1	0,1
Dotations sur provisions	0,2	1,1	0,4	1,6
Solde comptes 68	- 0,2	- 1,1	- 0,3	- 1,5
Prélèvements sur fiscalité	30,3	6,5	0,1	36,8
Reprise en fonctionnement de l'excédent 2018		23,6		23,6
Capacité d'autofinancement brute (épargne brute)	128,4	23,8	48,2	200,5
<i>Taux d'épargne brute en %</i>	<i>10,3</i>			<i>15,2</i>
Remboursement en capital de la dette	70,6	-	10,2	80,8
Remboursement préfinancement FCTVA	-	-	-	-
Capacité d'autofinancement nette (épargne nette)	57,8	23,8	38,0	119,7
<i>Taux d'épargne nette en %</i>	<i>4,6</i>			<i>9,1</i>
Dépenses réelles d'investissement et subventions en annuités	211,0	19,2	- 7,5	222,6
Recettes définitives d'investissement	35,7	22,0	2,7	60,4
Couverture de l'état des reports		4,3		4,3
Emprunt recettes	117,4	- 30,8	- 48,3	38,3

II - Le budget primitif 2020(BP 2020) adopté le 19 décembre 2019 (cette partie s'insère à la fin du 3.5.6 page 88 du Document d'information)

2.1. Le budget primitif 2020 (BP 2020)

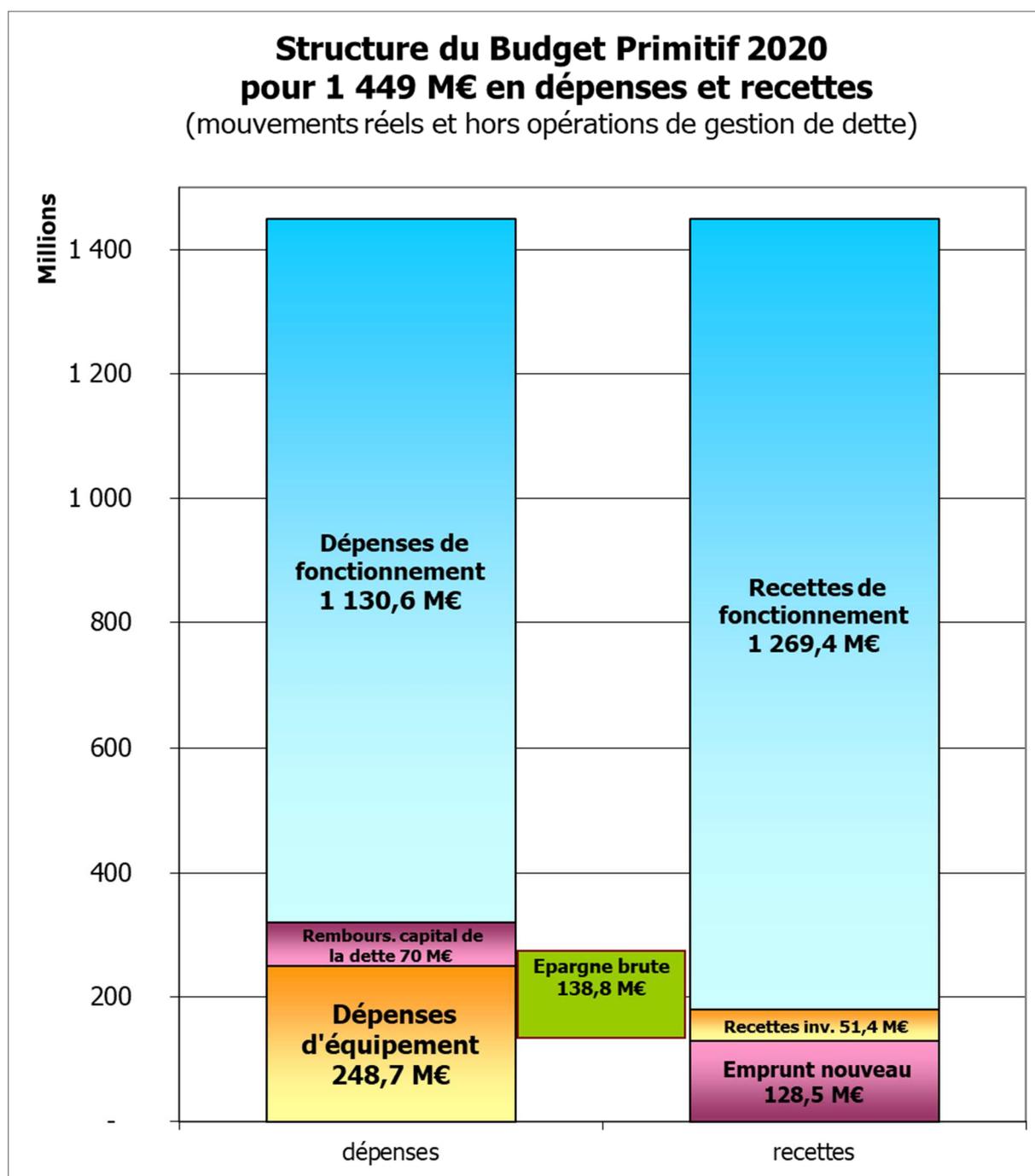
Les équilibres du BP 2020 se présentent ainsi en mouvements totaux :

(en M€)	Dépenses			Recettes		
	BP 2019	BP 2020	Variation	BP 2019	BP 2020	Variation
Fonctionnement						
Opérations réelles non financières	1 090,2	1 115,6	2,3%	1 235,4	1 269,3	2,8%
Opérations réelles financières	17,0	15,0	-11,7%	0,3	0,1	-78,8%
Opérations d'ordre	129,1	160,0	24,0%	0,7	21,2	3028,8%
Sous-total fonctionnement	1 236,3	1 290,6	4,4%	1 236,3	1 290,6	4,4%
Investissement						
Mouvements réels non financiers	210,8	248,7	17,9%	35,7	51,4	44,0%
Mouvements réels financiers	70,6	70,0	-0,9%	117,3	128,5	9,5%
Opérations de gestion de dette	350,0	350,0	0,0%	350,0	350,0	0,0%
Mouvements d'ordre	141,2	161,7	14,6%	269,6	300,5	11,5%
Sous-total investissement	772,6	830,4	7,5%	772,6	830,4	7,5%
Total général	2 008,9	2 121,0	5,6%	2 008,9	2 121,0	5,6%

Il en ressort que le budget primitif 2020 du Département s'équilibre en mouvements totaux à hauteur de 2 121 M€, mais cette approche doit être corrigée pour appréhender la volumétrie réelle du budget 2020 :

- En soustrayant des crédits d'ordre en dépenses et en recettes qui s'élèvent à 321,7 M€. Ce sont des crédits destinés à des écritures comptables qui ne correspondent à aucun mouvement de fonds et qui sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire global.
- En excluant des crédits réels mais qui s'équilibrent également en dépenses et en recettes d'investissement et qui sont destinés, à hauteur de 350 M€, à permettre de comptabiliser les mouvements opérés en cours d'année sur les crédits long terme renouvelables détenus par le Département (remboursements et mobilisations) ainsi que les réaménagements de dettes (remboursement par anticipation par exemple avec refinancement d'un même montant).

Ainsi l'équilibre du budget 2020 du Département à hauteur de près de 1,45 milliard d'euros peut être schématisé de la façon suivante :



Le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes (en mouvements réels et hors opérations équilibrées de gestion de dette qui s'élèvent à 350 M€) à 1 449 310 176 €, en augmentation de + 4,4 % par rapport au BP 2019.

En dépenses de fonctionnement (1 130 621 331 €), les dépenses de gestion s'élèvent à 1 115 611 331 € et augmentent de + 2,3 % par rapport à celles du BP 2019. Les frais financiers sont ouverts pour 15 010 000 € (- 11,7 % par rapport à ceux du BP 2019). Enfin les prélèvements sur fiscalité pour alimenter des fonds de péréquation entre les Départements atteignent 37 700 000 €, en progression de + 24,4 % par rapport à ceux estimés au BP 2019.

En dépenses d'investissement (318 688 845 €), les dépenses d'équipement sont ouvertes pour 248 680 044 € (montant en progression de 17,9 % par rapport au BP 2019) et les dépenses financières (dette en capital et subventions en annuités) mobilisent 70 008 801 € de crédits (diminution de 0,9 % par rapport au BP 2019).

Les recettes qui équilibrent ces dépenses s'élèvent à 1 269 401 240 € en fonctionnement, en augmentation de 2,7 % par rapport à celles du BP 2019. Les recettes définitives d'investissement sont de 51 449 887 € (+ 44 % par rapport à celles du BP 2019) et l'emprunt d'équilibre s'élève à ce stade à 128 459 049 en augmentation de 9,4 % par rapport à l'emprunt qui figurait au BP 2019.

Avec ce budget primitif, le Département s'inscrit dans le respect du pacte financier tel qu'il a été signé en juin 2018.

L'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 138,8 M€ dans le budget primitif 2020.

Cette épargne brute est prioritairement consacrée au remboursement de la dette en capital et au paiement de subventions en annuités qui sont assimilables à des engagements financiers (70 M€ au BP 2020). Le BP 2020 présente ainsi une épargne nette de 68,8 M€ qui est consacrée à l'autofinancement des dépenses d'équipement contre 57,8 M€ au BP 2019. Ce montant d'épargne nette ainsi que les recettes définitives d'investissement qui sont ouvertes pour 51,4 M€ au BP 2020 permettent de financer sur ressources définitives 120,2 M€ des 248,7 M€ de dépenses d'équipement 2020. Le solde, soit 128,5 M€ est financé par recours à l'emprunt. La structure de financement des dépenses d'équipement s'établit à 48 % sur ressources définitives et 52 % par emprunt (contre respectivement 45 % et 55 % au BP 2019).

Pour rappel : deux budgets annexes ont été également adoptés par l'Assemblée départementale, pour un montant réduit, ils ne portent aucun endettement et sont financés par ressources définitives.

Le premier budget annexe "service GAIA" a été créé en mars 1997 pour retracer comptablement le partenariat instauré entre 17 Départements autour du logiciel de gestion des archives dénommé "GAIA" et mis au point par le Département de Seine-et-Marne.

Le second budget annexe "boutiques musée" enregistre les activités commerciales des boutiques des musées départementaux et du Château de Blandy-les-Tours.

2.2 Les recettes réelles de fonctionnement au BP 2020 (en M€)

		BP 2020
Chapitres Budgétaires/comptes	Recettes réelles de fonctionnement	1 269,4
731	Impositions directes	578,1
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties - contribution directe	360,2
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	88,3
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	3,2
73121	Fonds national de garantie individuelle de ressources(FNGIR)	17,9
73123	Attribution de compensation de la CVAE	85,7
73124	Fonds solidarité région Ile de France	10,4
73125	Frais taxe foncière propriété baties	12,4
73	Impôts et taxes - Fiscalité indirecte	481,7
7321	Taxe départementale de publicité foncière et et droit départemental d'enregistrement (DMTO)	230,0
7322	Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement	0,0
73261	Fonds de péréquation des DMTO	9,0
73262	Fonds de solidarité en faveur des départements	0,0
7327	Taxe d'aménagement	16,0
7342	Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)	146,2
7351	Taxe sur l'électricité	14,2
7352	TICPE	63,1
7353	Redevance des mines	2,2
7362	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	1,0
74	Dotations, subventions et participations	190,7
7411-74122-74123	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	89,9
7461	Dotation générale de décentralisation (DGD)	4,1
74832-74835-74888	Allocations compensatrices	22,4
74832	<i>dont dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle</i>	18,9
74835-74838-74888	<i>dont allocations compensatrices</i>	3,5
74783	Fonds de mobilisation départemental insertion (FMDI)	8,7
74713-74718	Autres participations Etat	4,7
747811	Participation CNSA* (au titre de l'aide personnalisée à l'autonomie)	21,5
747812	Participation CNSA (au titre de la prestation de compensation du handicap)	10,6
7472-7474-7475-74788-74881-74771- 7478141-7478142- 744	Autres participations (autres organismes publics et privés)	28,7
013-016 (hors747811)-017-70-75-76-77-78	Autres recettes (Produits du domaine, de services et de gestion courante, produits financiers, produits exceptionnels, reprises sur provisions...)	18,9

* : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

La structure des recettes au BP 2020 est la suivante :

Recettes de Fonctionnement: 1 269 401 240 €

Les recettes de fonctionnement augmentent de + 2,7 % par rapport au BP 2019 (1 235 612 790€) pour atteindre 1 269 401 240 €.

	BP 2019	BP 2020	% évolution
Contributions directes	347 203 273	360 245 154	3,8%
CVAE	84 779 962	88 262 394	4,1%
Reversement part régionale CVAE	85 671 811	85 671 811	0,0%
FNGIR	17 925 606	17 925 606	0,0%
Fonds de solidarité départements IDF	11 000 000	10 423 580	-5,2%
Frais de gestion de la TFPB	12 227 209	12 356 076	1,1%
IFER	3 155 240	3 236 568	2,6%
Fiscalité directe	561 963 101	578 121 189	2,9%
Droits de mutation	220 000 000	230 000 000	4,5%
Taxe d'aménagement	14 000 000	16 000 000	14,3%
TSCA	137 774 575	146 207 390	6,1%
Taxe électricité	14 000 000	14 182 000	1,3%
TIPP	63 099 102	63 099 102	0,0%
Redevance des mines	2 200 000	2 200 000	0,0%
Taxe de séjour	1 000 000	1 000 000	0,0%
Reversement sur fond de péréquation DMTO	9 000 000	9 000 000	0,0%
Fiscalité indirecte	461 073 677	481 688 492	4,5%
DGF	89 686 720	89 919 191	0,3%
DGD	4 120 007	4 120 007	0,0%
Allocations compensatrices	23 041 110	22 428 159	-2,7%
dont DC RTP	19 017 221	18 894 120	-0,6%
Fonds de Mobilisation Départ. Insertion	9 000 000	8 700 000	-3,3%
FCTVA	1 500 000	1 500 000	0,0%
Autres participations Etat	2 539 950	4 706 500	85,3%
<i>sous-total ETAT:</i>	<i>129 887 787</i>	<i>131 373 857</i>	<i>1,1%</i>
Participation CNSA (APA 1)	16 350 000	17 309 000	5,9%
Participation CNSA (APA 2) Loi ASV	5 640 000	4 164 000	-26,2%
Participation CNSA (APA 2) Conf. Des financiers	1 500 000	1 090 300	-27,3%
Participation CNSA (PCH)	10 393 000	10 604 000	2,0%
<i>sous-total CNSA:</i>	<i>33 883 000</i>	<i>33 167 300</i>	<i>-2,1%</i>
Autres participations	30 689 857	28 114 375	-8,4%
Dotations et participations	194 460 644	192 655 532	-0,9%
Produits du domaine et gestion courante	5 674 113	5 526 327	-2,6%
Recouvrts dép. aide sociale, indus	9 214 100	9 041 200	-1,9%
Produits financiers	255 655	54 252	-78,8%
Produits exceptionnels	2 971 500	2 314 248	-22,1%
Autres recettes	18 115 368	16 936 027	-6,5%
TOTAL	1 235 612 790	1 269 401 240	2,7%

L'année 2020 est marquée par la poursuite de l'objectif de baisse de l'évolution des dépenses de fonctionnement mis en place à compter de 2018 en contrepartie de l'absence de baisse des dotations (pacte financier signé en juin 2018).

Cette année 2020 sera également la dernière année avant l'application de la réforme fiscale prévue par le projet de loi de finances pour 2020. L'article 5 du PLF pour 2020 prévoit en effet la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales perçue par le bloc communal. Il inscrit également le principe du transfert de la part départementale de la TFPB aux communes en compensation partielle de la perte du produit de leur TH. La part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des Départements sera remplacée intégralement, dès 2021, par une fraction équivalente de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

➤ **Fiscalité directe : 578 121 189 €**

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est estimé à un montant de 360 245 154 €. Cette projection est fondée sur une estimation de revalorisation nominale des bases de foncier bâti de + 1,3 %, et sur une évolution physique des bases estimée à + 1,7 % (solde des entrées et des sorties en taxation). Au total, l'évolution des bases est donc estimée pour 2020 à + 3 %. La prévision 2020 se fonde également sur la stabilité du taux d'imposition à 18 %.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est estimée pour 2020 au montant de 88 262 394 € contre 90 063 667 € en crédits inscrits 2019, soit en baisse de - 2 %. Cette estimation correspond à la part de 23,5 % restant au Département suite au transfert en 2017 de 25 points de CVAE à la Région Ile-de-France. Cette nouvelle répartition de la CVAE entre Régions et Départements vise à compenser aux Régions les charges nouvelles résultant du transfert de compétences en matière de transports interurbains routiers de voyageurs et de transports scolaires opéré par l'article 15 de la Loi NOTRe du 7 août 2015.

En Île-de-France, ces compétences relevaient déjà de l'échelon régional à travers Ile-de-France Mobilité (IDFM). La Région Île-de-France reverse par conséquent au Département de Seine-et-Marne une attribution de compensation financière égale à 51,5 % (25/48,5èmes) du montant de la cotisation sur la valeur ajoutée perçue par le Département en 2016 et ce montant est figé dans le temps selon les termes de l'article 89 de la loi de finances pour 2016. **Le reversement de la Région au Département** est figé au montant de 85 671 811 €. Cette perte de recettes pour le Département est évaluée à 3,4 M€ en 2017, à 1,8M€ en 2018 et à 10,1 M€ en 2019. Elle est estimée en 2020 à 8,2 M€. Au total la perte de dynamisme de la part de CVAE transférée à la Région depuis 2017 est évaluée à 23,5 M€.

Au total, la CVAE propre et la CVAE reversée par la Région devraient s'élever à 173 938 466 € en 2020.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est estimée à un montant de 3 236 568 € par application d'une évolution de +1,3% par rapport au montant notifié pour 2019.

Comptabilisé en fiscalité directe (puisque'il s'agit d'un reversement de fiscalité alimenté par un prélèvement sur les collectivités « gagnantes » dans la réforme de la fiscalité locale de 2010), le **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** s'élève comme en 2019 à 17 925 606 €. Ce produit garantit au Département, au même titre que la Dotation de

Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, un niveau de ressources fiscales équivalent avant-après réforme fiscale de 2010.

Comme en 2019, le Département de Seine-et-Marne ne devrait bénéficier en 2020 d'aucun reversement du **fonds national de péréquation de la CVAE** en vigueur depuis 2013.

Créé par la loi de finances pour 2014, le **fonds de solidarité des Départements de la Région Ile-de-France** est d'un montant total de 60 M€. Le Département de Seine-et-Marne devant être bénéficiaire de ce fonds, le **reversement du fonds de solidarité des Départements de la Région Ile-de-France (FSDRIF)** 2020 est estimé au montant 2019 (après décisions modificatives), soit à 10 423 580 €.

En vue d'un meilleur financement des allocations individuelles de solidarité, la loi de finances pour 2014 a transféré à compter de 2014 aux Départements le produit des frais de gestion de la TFPB. Le **reversement du produit des frais de gestion de la TFPB** revenant au Département de Seine-et-Marne est estimé pour 2020 à 12 356 076 €, soit en évolution de + 2,0 % par rapport aux crédits inscrits 2019.

➤ **Fiscalité indirecte : 461 688 492 €**

En complément du transfert du produit des frais de gestion de la TFPB et pour permettre aux Départements de faire face à la hausse continue des allocations individuelles de solidarité, la loi de finances pour 2014 leur a donné la possibilité de relever le taux plafond des droits de mutation de 3,80 % à 4,50 % en 2014 et 2015. La loi de finances pour 2015 a ensuite rendu pérenne ce relèvement du taux des **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**.

Par une délibération du 13 janvier 2014, le Département a adopté l'augmentation du taux des DMTO à 4,50 % pour les actes passés et les conventions conclues en Seine-et-Marne.

Le produit des **droits de mutation** ouverts au BP 2020 est de 230 000 000 €. Le produit ouvert au BP 2020 est estimé de façon prudente afin de permettre au Département de faire face à un éventuel retournement de conjoncture concernant le marché immobilier.

La **Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)** est destinée d'une part, à assurer la compensation des charges relatives au SDIS et celles induites par les transferts de compétences intervenue en 2004 et, d'autre part, comprend depuis 2011 une nouvelle part transférée dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale. Son produit est évalué au total 146 207 390 €.

Le produit de la **Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE)** est estimé à 14 182 000 €, enregistrant une hausse de + 1,3 % par rapport au produit 2019 estimé.

La prévision de **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)** de 63 099 102 € comprend le montant de la compensation du RSA socle figé à 46 697 060 € et le montant de la compensation de la part ex API figé à 16 402 042 € depuis 2013.

Instituée par la Loi de finances rectificative pour 2010 du 29 décembre 2010, la Taxe d'aménagement a remplacé à compter du 1^{er} mars 2012 la **Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS)** et la **Taxe destinée au financement des CAUE (TDCAUE)**.

Le produit de la Taxe d'aménagement 2020 est prévu pour un montant de 16 000 000 €, soit le niveau de l'encaissement estimé pour 2020.

Le produit de la **redevance des mines** est évalué à 2 200 000 € comme au BP 2019.

Avec un tarif égal à 10% du tarif fixé par les communes et EPCI situés en Seine-et-Marne, la **taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour** est évaluée à 1 000 000 € au BP 2020 comme au BP 2019.

Trois fonds de péréquation des droits de mutation ont été créés : le premier, le fonds national de péréquation des droits de mutation mis en place depuis 2011, le second, le fonds de solidarité en faveur des Départements depuis 2014 et le troisième, le fonds de soutien interdépartemental depuis 2019.

Les prélèvements des deux premiers fonds de péréquation sur les DMTO étant évalué au plafond de prélèvement, soit 12 % du produit estimé des DMTO 2019, un reversement au titre de ces deux fonds peut être ouvert au budget départemental à hauteur de 30% de ce montant soit 9 000 000 € pour 2020.

La loi de finances pour 2019 a créé « sur la durée des pactes financiers conclus entre les départements et l'Etat » soit les années 2018 à 2020 un fonds de soutien interdépartemental à destination des Départements d'un montant de 250 M€. Le fonds est alimenté par un prélèvement proportionnel au montant de l'assiette de droit commun des DMTO. Le Département n'est éligible à aucun reversement de ce troisième fonds de péréquation basé sur les DMTO.

➤ **Dotations et participations de l'Etat : 192 655 532 €**

Le montant de la **Dotations globale de fonctionnement** du Département de Seine-et-Marne est estimé pour 2020 en légère hausse passant de 89 262 015 € en 2018 à 89 919 191 € en 2020. Cette légère augmentation résulte des impacts simulés de la croissance démographique estimée sur la dotation forfaitaire et de la majoration de + 10 M€ des dotations de péréquation inscrite dans le PLF 2020 sur la dotation de péréquation urbaine.

La **Dotations générale de décentralisation** (DGD) est reconduite au niveau de la notification, soit 4 120 007 €.

Pour respecter le maintien en valeur de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités locales, les allocations compensatrices de fiscalité directe servent de variables d'ajustement avec la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. La loi de finances pour 2020 prévoit qu'en 2020, comme en 2019, la minoration des variables d'ajustement sera effectuée au prorata des recettes réelles de fonctionnement des bénéficiaires. En conséquence, les **allocations compensatrices de fiscalité directe** sont estimées au BP 2020 à 3 534 039 €, soit en diminution de - 10,0 % par rapport au montant notifié pour 2019.

La loi de finances pour 2020 prévoit, qu'en 2020, seule la DCRTP des Régions et du bloc communal et les dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité locale (DTCE dite « dotation carrée ») des Régions et des Départements font l'objet d'une minoration. Les autres variables sont maintenues à leur niveau 2019. La DCRTP des Départements ne devrait pas en conséquence subir de minoration en 2020. La **Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** est ainsi inscrite à son niveau de 2019, soit 18 894 120 €.

Pérennisé par la loi de finances pour 2017, le **Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion (FMDI)** est estimé à **8 700 000 €** compte tenu du niveau d'encaissement enregistré en 2018.

Les **autres participations de l'Etat** sont estimées à 4 706 500 € pour 2020 et correspondent à des participations en matière de masse salariale (1 791 500 €), de prévention en milieu ouvert (850 000 € de participation pour la mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des jeunes MNA), en faveur des musées (25 000 €), de la prévention infantile et la périnatalité (35 000 €) et enfin de la lecture (5 000 €). En 2020 le fonds d'appui aux politiques d'insertion et le fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi fusionnent au sein du fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Il est proposé d'inscrire 2 000 000 € à ce titre, sur la base de la convention signée (y compris 750 000 € de FAPI).

Les **participations de la CNSA** sont évaluées à 33 167 300 € au total. Celles-ci visent à compenser les dépenses du Département de Seine-et-Marne au titre du versement de deux allocations individuelles de solidarité (APA et PCH) et pour le fonctionnement de la MDPH.

Les **autres participations** diminuent de - 2,1 % par rapport au BP 2019 pour atteindre 28 114 375 €. Ces participations proviennent de la dotation du STIF aux transports scolaires (14 000 000 €), de la participation des familles à la restauration scolaire (6 200 000 €), des Fonds Européens (2 588 806 €) en matière d'accompagnement vers l'emploi, d'insertion professionnelle et de formation. S'y ajoutent diverses participations en provenance des communes et structures intercommunales, de la Région ainsi que d'autres organismes et des familles à hauteur de 5 325 569 €. Dans cette enveloppe, les lignes les plus significatives en volume concernent, en matière de transports publics, les participations de la Région et du STIF au dispositif PAM 77 (2 000 000 € chacun).

➤ **Autres recettes : 16 936 027 €**

Parmi les autres recettes, les produits du domaine et de gestion courante enregistrent une baisse de - 2,6 % et s'élèvent à 5 526 327 €. Les recettes intégrées à ce poste sont très variées. Elles concernent les remboursements sur rémunérations dans le cadre d'une mise à disposition de personnels, les recettes liées à l'activité du laboratoire d'analyse, les loyers, les redevances pour occupation du domaine public ou les contributions en cas de dégradation notamment.

Les recouvrements d'aides sociales sont estimés à 9 041 200 € pour 2020 dont 2 010 000 € pour les indus RSA transmis au Département.

2.3. Les recettes définitives d'investissement (hors emprunts) au BP 2020 (en M€)

		BP 2020
Chapitres budgétaires /comptes	Recettes définitives d'investissement (hors emprunts)	51,5
10222	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	20,0
1332	Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)	6,9
1346	Dotations de soutien à l'investissement des départements (DSID)	1,6
13 autres articles	Subventions et participations	22,4
204-23-45-solde 10-024	Autres recettes	0,3
27	Recettes financières	0,3

Les recettes définitives (subventions, participations, recouvrements de créances) d'un montant de 51 449 887 € augmentent de + 44 % par rapport au Budget Primitif 2019 et les emprunts (pour investissement et restructuration de la dette) augmentent également pour atteindre un montant de 478 459 049 € au BP 2020 contre 467 426 956 € au BP 2019 (+ 9,4 %).

2.4 Les dépenses réelles de fonctionnement au BP 2020 (en M€)

2.4.1 En fonctionnement présentation par chapitre nature (en M€)

		BP 2020
Chapitres budgétaires /comptes	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	1 115,6
11	Charges à caractère général	91,8
12	Charges de personnel et frais assimilés	229,3
14	Atténuations de produits	40,2
16	Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	71,8
17	Revenu de Solidarité Active (RSA)	189,2
22	Dépenses imprévues	0,5
65	Autres charges de gestion courante	492,3
65111	<i>Dont allocations à la famille et l'enfance</i>	1,5
6511211-6511212	<i>Dont prestation de compensation du handicap (PCH)</i>	34,6
651122	<i>Dont allocations compensatrices pour tierce personne (ACTP)</i>	6,6
6524	<i>Dont frais hébergements</i>	249,0
65511-65512	<i>Dont dotation de fonctionnement collèges</i>	19,1
6553	<i>Dont Service d'incendie et de secours (SDIS)</i>	108,2
67	Charges exceptionnelles	0,3
68	Dotations aux provisions	0,2

2.4.2 En fonctionnement présentation par mission et politique (en M€)

	BP 2020
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	1 115,6
Développement territorial	5,9
Protection de l'environnement	2,3
Routes départementales	10,3
Sécurité	108,4
Transports	52,0
1- Mission aménagement et développement du territoire	178,9
Culture et patrimoine	7,4
Education et formation	38,0
Jeunesse, sport et loisirs	4,3
2- Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	49,6
Enfance et famille	180,0
Habitat	4,0
Insertion	191,5
Personnes âgées	96,3
Personnes handicapées	156,4
Santé publique	0,2
3- Mission solidarité	628,4
Conduite des politiques départementales	1,6
Direction de l'action départementale (hors frais financiers et revers. DMTO)	2,0
Moyens généraux	17,9
Ressources humaines	199,5
4- Mission fonctionnelle (hors dépenses financières)	221,0
TOTAL des 4 missions	1 077,9
Contribution au Fonds de péréquation des DMTO	30,0
Reversement sur Fonds de péréquation CVAE	2,2
Prélèvement fonds de soutien interdépartemental	5,5

2.5. Les dépenses réelles d'investissement au BP 2020 (en M€)

2.5.1 En investissement présentation par chapitre nature (en M€)

	BP 2020	
Chapitres budgétaires/comptes	Dépenses d'équipement (hors emprunt- hors déficit d'investissement)	248,7
018	Revenu de solidarité active	0,2
204	Subventions d'équipement versées	72,5
20	Immobilisations incorporelles	16,2
21	Immobilisations corporelles	23,0
23	Travaux en cours	134,0
26-27	Participations et Autres immobilisations financières	2,4
45	Travaux d'aménagement	0,4

2.5.2 En investissement présentation par mission et politique (en M€)

	BP 2020
Dépenses d'équipements par politique (hors emprunt)	248,7
Développement territorial	32,3
Protection de l'environnement	13,2
Routes départementales	56,3
Sécurité	4,6
Transports	15,2
1- Mission aménagement et développement du territoire	121,6
Culture et patrimoine	2,5
Education et formation	79,0
Jeunesse, sport et loisirs	1,7
2- Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	83,2
Habitat	0,3
Personnes âgées	4,5
Personnes handicapées	0,1
Santé publique	0,4
3- Mission solidarité	5,3
Conduite des politiques départementales	0,4
Direction de l'action départementale	15,0
Moyens généraux	23,1
Ressources humaines	0,1
4- Mission fonctionnelle (hors dépenses financières)	38,6

2.6. La dette en millions d'Euros (M€) au BP 2020

2.6.1 Les charges financières (en M€)

	BP 2020
Chapitres budgétaires/comptes	
66 Charges financières	15,0
66111 Intérêts réglés à l'échéance	14,2
66112 Intérêts Rattachement Intérêts courus non échus (ICNE)	0,0
6615 Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	0,0
6618 Intérêts des autres dettes	0,0
668 Autres charges financières	0,8

2.6.2 Les mouvements de dette (en M€)

		En recettes (exprimés en M€)	
			BP 2020
Chapitres budgétaires/comptes			
16	Dette départementale		478,5
1631	Emprunts obligataires		44,0
1641	Emprunts en euros		84,5
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt		0,0
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt		250,0
166	Refinancement de dette		100,0

		En dépenses (exprimés en M€)	
			BP 2020
Chapitres budgétaires/comptes			
16	Dette départementale		420,0
163	Emprunts obligataires		18,0
1641	Emprunts en euros		41,5
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt		10,5
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt		250,0
166	Refinancement de dette		100,0
	Sous total dette départementale		420,0
16874	Dettes envers les communes et structures intercommunales		0,0
	Sous total subventions en annuités		0,0

2.7. Les équilibres financiers du budget 2020 (en M€)

	BP 2020
Recettes réelles de gestion	1 267,0
Dépenses réelles de gestion	1 077,5
Résultat courant	189,5
Produits financiers	0,1
Charges financières	15,0
Résultat financier	- 15,0
Produits exceptionnels	2,3
Charges exceptionnelles	0,3
Résultat exceptionnel	2,0
Reprises sur provisions	-
Dotations sur provisions	0,2
Solde comptes 68	- 0,2
Prélèvements sur fiscalité	37,7
Capacité d'autofinancement brute (épargne brute)	138,7
<i>Taux d'épargne brute en %</i>	<i>10,8</i>
Remboursement en capital de la dette	70,0
Capacité d'autofinancement nette (épargne nette)	68,7
<i>Taux d'épargne nette en %</i>	<i>5,4</i>
Dépenses réelles d'investissement et subventions en annuités	248,7
Recettes définitives d'investissement (y compris résultat affecté aux reports)	51,4
Emprunt recettes	128,5

Les recettes réelles de gestion représentent les recettes réelles de fonctionnement (total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale, en section de fonctionnement), auxquelles l'on soustrait les produits exceptionnels et les recettes financières. Les dépenses réelles de gestion sont les dépenses réelles de fonctionnement minorées des dépenses financières et des dépenses exceptionnelles.

III- Responsabilité du supplément au Document d'information

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément au Document d'information

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Melun, le 27 février 2020

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
12 rue des Saints-Pères
77000 Melun
France

Représenté par :

Monsieur Christophe DENIOT
Directeur général des services départementaux